

VILLE DE LANCY

Conseil municipal - Séance du 30 avril 2009

Le Conseil municipal

Vu le projet de plan localisé de quartier N° 29591-543-529, élaboré par le département du territoire, situé sur le territoire des communes de Lancy et Plan-les-Ouates (route de la Chapelle)

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 27 juin au 11 août 2008,

Vu la demande du département du territoire d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal ledit projet de plan localisé de quartier, pour préavis,

Vu les observations reçues par le département du territoire et transmises à la Ville de Lancy en date du 4 février 2009,

Conformément à l'article 5, alinéa 3, de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités et à l'article 30, alinéa 1, lettre r, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu les rapports de la Commission d'aménagement du territoire, séances des 4 février, 4 mars et 1^{er} avril 2009,

Sur proposition du Conseil administratif,

D E C I D E :

De préavisier favorablement le projet de plan localisé de quartier N° 29591-543-529 établi par le département du territoire, en tenant compte des conditions suivantes :

- *laisser les propriétaires libres de prévoir des jardins privatifs autour de leurs immeubles*
- *préserver des places de stationnement en suffisance le long de la route de la Chapelle*
- *si la surface de plancher augmente de 10 % par le biais de Minergie, le nombre de places de parking devra augmenter dans la même proportion.*

Cette délibération est acceptée par 29 oui / 0 non /
3 abstentions

VILLE DE LANCY

Conseil municipal - Séance du 30 avril 2009

Le Conseil municipal

Vu les plaintes formulées par les utilisateurs de la nouvelle école du Petit-Lancy

Vu que la campagne de mesures de la température dans certaines salles de classes ont montré une situation anormale pour les classes situées au Sud du bâtiment

Vu la nécessité de remplacer 60 stores en toile par des stores à lamelles qui offriraient des qualités techniques permettant une circulation d'air entre les stores et les vitrages, avec des possibilités de réglage optimum

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 2 avril 2009

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 20 avril 2009

Sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E :

- I. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de Fr. 120'500.-- destiné au remplacement des stores en toile par des stores à lamelles à la nouvelle école du Petit-Lancy
- II. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 211210.503852
- III. De porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 211213.143221
- IV. D'amortir cette somme en 20 ans dès 2010 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 211290.331000

Cette délibération est acceptée par 31 oui / 0 non / 1 abstention.

VILLE DE LANCY

Conseil municipal - Séance du 30 avril 2009

Le Conseil municipal

Vu le projet de mise en place d'un agrandissement du restaurant scolaire dans l'ex-poste PCi Palettes, attenant au restaurant actuel

Vu le nombre d'enfants revu à la hausse pour le futur par rapport à la mise en place de l'horaire continu

Vu le manque de places dans le restaurant scolaire actuel de l'école des Palettes qui est l'un des plus utilisés

Vu que l'emplacement actuel de la cuisine n'est pas optimal, cette modification améliorera la circulation et l'attribution des repas aux enfants

Vu que ce nouveau restaurant comportera une salle-à-manger (environ 80 places), une cuisine, un bureau et des réduits annexes

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 2 avril 2009

Sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E :

- I. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de Fr. 410'000.-- destiné à l'agrandissement du restaurant scolaire de l'école des Palettes
- II. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 210210.503004
- III. De porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 210213.143201
- IV. D'amortir cette somme en 20 ans dès 2010 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 210290.331000

Cette délibération est acceptée par 31 oui / 0 non / 1 abstentions.

VILLE DE LANCY

Conseil municipal - Séance du 30 avril 2009

Le Conseil municipal

Vu les activités du Service des parcs, promenades et maintenance, il est nécessaire d'acquérir et de remplacer des véhicules

Vu le rapport de la Commission de l'environnement, séance du 19 mars 2009

Sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E :

- I. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 300'000.-- pour l'achat d'un camion SCANIA R 440LB en remplacement d'un camion Mercedes-Benz 1824K, soit Fr. 304'600.--, moins la reprise de l'ancien camion pour Fr. 29'000.-- (complètement amorti), le tout majoré de la TVA
- II. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 506, compte 622555.506107
- III. De porter cette somme au bilan, rubrique 146, compte 622555.146001
- IV. D'amortir l'achat en 10 ans à compter de 2010, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 622599.331000

Cette délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui